



## Prestations détaillées Hyundai 5 Year Triple Care Swiss :



### Hyundai 5 Year Triple Care Swiss:

- Travaux d'entretien gratuits jusqu'à 5 ans ou 100'000 km, première limite atteinte

Les prestations de **Hyundai 5 Year Triple Care Swiss** sont valables pour tous les véhicules neufs commandés en Suisse ou dans la principauté du Liechtenstein et importés par Hyundai Suisse. Seuls les ateliers suisses ou du Liechtenstein agréés par le constructeur sont autorisés à effectuer les travaux d'entretien en utilisant les pièces d'origine Hyundai.

### Prestations exclues :

- Liquides tels que huiles, produit lave-glace, carburants/additifs carburant ou similaires des carburants
- disques de freins, garnitures de freins, embrayage, balais d'essuie-glace, ampoules électriques, diodes lumineuses et batteries
- Pneus neufs, usés ou défectueux, frais liés à l'échange de roues et de pneus ainsi que des mesures effectuées sur l'alignement des roues
- Prestations d'entretien et de maintenance hors des intervalles réguliers.
- Frais résultant des dommages dus à des accidents et des dommages de la carrosserie.
- Entretien du véhicule, intérieur, extérieur, entretien de la laque, nettoyage du moteur.
- Réparations dues à l'intervention de tiers ou à des événements extérieurs tels que dommages provoqués par des martres ou grêle, etc.
- Bris de glace, mise en état de glace et de l'intérieur (housse et revêtement)
- Coûts résultant d'une fatigue excessive du véhicule, telle que sollicitation excessive des freins, de l'embrayage, etc.
- Frais provoqués par une utilisation non conforme au mode d'emploi ou par une utilisation sportive.
- Propre fautes
- Accessoires montés et ajoutés, superstructures, aménagements ainsi que des frais y afférents.
- Taxes légales, telles que contrôle technique, vignette autoroute, taxe sur les véhicules et assurance
- Maintenance obligatoire en matière de gaz d'échappement
- Voiture de rechange (les prestations de mobilité dans le cadre de l'Euroservice restent inchangées)
- Coûts occasionnés par la perte de la clé
- Frais consécutifs aux positions mentionnées ci-avant
- Créances résultant de prestations relatives non effectuées